



RAPPORT FINAL

Rappel sur le Contexte

La province du Nord-Kivu est l'une des 26 provinces de la République Démocratique du Congo. Elle se situe à l'Est et est frontalière de la République du Rwanda et de l'Ouganda. Elle est subdivisée en six territoires à savoir le territoire de Masisi, Le territoire de Walikale, Le territoire de Nyiragongo, le territoire de Rutshuru, le territoire de Lubero et le territoire de Beni. Son chef lieu est la ville touristique de GOMA. Sa superficie en km carré est de 59.631.

Cette province est habitée principalement par plusieurs tribus à savoir : les Hunde, les Nande, les tembo, les Kumu, les Hutu, les Tutsi, les Nyanga, les Kano, les Mbute, les Kusu. Ces tribus ont du mal à cohabiter et cela a occasionné dans le passé plusieurs conflits armés et guerres interethniques. Ajoutons à cela toutes les guerres dites de libération, celle de 1996 et de 1998.

L'avènement des conflits armés au Nord- Kivu a déstabilisé la Province sur tous les plans : économique, politique, social, culturel...

Actuellement, à cause de la résurgence du M23 et d'autres groupes armés, les discours de haine sont nombreux dans les médias et réseaux sociaux, des tracts diffusant des messages de haine, la désinformation et la rumeur...

Le Consortium GAAMAC-CVPD-Blessed Aid travaille depuis l'année passée pour apporter sa contribution dans la minimisation de ce phénomène dangereux dans la région à travers plusieurs actions.

Prévision pour l'année 2023

1. Conception et production d'une chanson pour lutter contre les discours de haine et prévenir les atrocités de Masse
2. Sensibilisation de 50 étudiant.e.s sur la lutte contre les discours de haine et les atrocités de Masse.
3. Sensibilisation des leaders communautaires sur comment lutter contre les discours de haine et prévenir les atrocités de masse.
4. Sensibilisation dans les écoles.
5. Organisation d'une pièce théatrale et danse folklorique avec message de lutte contre les discours de haine et prévention des atrocités de masse à Sake en territoire de Masisi

Réalisations au stade actuel

Activité réalisée 1 : Séance de sensibilisation avec 50 étudiants en raison de 5 étudiants par institution universitaire de la ville de Goma

Le 31 Mars 2023, les équipes de la CVPD et de Blessed Aid se déploient dans la salle de l'Hôtel Cirezi de Goma pour préparer l'arrivée de 50 étudiant-e-s prévus pour être sensibilisés sur ce thème. Il est 8h30, les étudiants très enthousiastes sont déjà dans la salle. A l'arrivée, chaque étudiant-e-s signe la fiche de présence et reçoit un t-shirt sur lequel il est écrit « **Halte aux discours de haine en République Démocratique du Congo** ». La mise place étant terminée, la séance va commencer par la présentation de toutes et tous, Chacun-e disant ses noms ainsi que son institution de provenance. Cette présentation sera suivie par la formulation des attentes, des normes ainsi que des craintes. C'est après cela que la sensibilisation proprement dite va débiter.

Me Sawy Baeni, avocat au barreau de Goma et un des membres des Clubs anti-discours de haine constitués à l'issue des activités organisées en décembre 2022 et l'orateur du jour a pris la parole et a présenté les objectifs de cette sensibilisation à savoir :

- ✓ **Savoir:** Renforcer les capacités des participants ci-présents sur les différents outils pertinents et contraignants de lutte contre les discours de haine, tant au niveau international que national.
- ✓ **Susciter :** Relever en eux la capacité d'analyse de ces différents outils
- ✓ **Se décider :** Les accompagner à identifier les défis auxquels ils sont confrontés afin de s'engager sur la voie de construction de la paix (leur permettre de les domestiquer dans leur vie courante).

Après la présentation des objectifs il a expliqué :

- Le cadre conceptuel et instruments juridiques contre les discours de haine. Il a défini notamment : le discours de haine, les instruments juridiques contre les discours de haine au niveau national, régional et international
- Les atrocités de masse. Pour se faire mieux comprendre, il a cité les types de crimes d'atrocités de masse à savoir : le génocide, le crime de guerre, le crime contre l'humanité et l'épuration ethnique.



Il a dit « souvent les discours de haine sont à la fois le résultat de l'intolérance et de la haine et peuvent être, dans certains cas dénigrant et source de division. Lorsqu'on dit par exemple : tous les tutsi sont criminels, tous les hutu sont génocidaires, tous les Shi sont voleurs et menteurs, tous les hunde sont Mai-Mai, tous les Nande sont tribalistes..., tous ces discours ne sont pas admis et sont interdits par le droit international et plusieurs Etats dont la RDC ». Il a évoqué l'article 20 du pacte International relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) » toute propagande en faveur de la guerre est interdite par la loi ; mais aussi tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination , à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi »

Faire face aux discours de haine ne consiste pas à limiter ou interdire la liberté d'expression, mais de l'empêcher qu'ils n'en viennent prendre des proportions plus dangereuses a-t-il renchéri.

Pour plus de participation, les organisateurs de la séance avec l'orateur du jour, ont convenu de mettre les participants en travaux de groupe ou ils devaient traiter des questions suivantes : *Quelles sont les causes profondes des discours de haine ?* : **nous avons recueillis les réponses suivantes : conflits de terre, conflits d'intérêts, conflits identitaires, familiaux, hégémonie de certaines ethnies, jalousie, la discrimination, le mal vécu dans le passé, l'exclusion des autres, les violations des droits humains...**

Quelles sont les conséquences sociétales des discours de haine ? : **nous avons recueillis les réponses suivantes : le tribalisme, la commission des crimes, le sous développement/la pauvreté, les maladies psychologiques, les guerres tribales...**

Quelles sont les actions contre les discours de haine ? : **nous avons retenus les réponses suivantes : multiplier les sensibilisations contre les discours de haine et d'autres actions, punir les auteurs des discours de haine, sensibiliser la population sur la tolérance malgré les différences, éviter de participer aux réunions basées sur la haine, travailler avec les entreprises du numérique pour étudier les mécanismes d'identification des auteurs, travailler sur un projet de loi spécifique criminalisant les discours de haine mais en attendant proposer une loi locale communément appelée » Edit »...**

Enfin, les étudiant.e.s se sont engagés à ne plus participer de prêt ou de loin à la circulation et diffusion des discours de haine tout en demandant surtout aux autorités judiciaires de punir tous les acteurs de ces discours de haine afin de prévenir les crimes d'atrocités de masse qui sont ignobles en République Démocratique du Congo mais également dans le monde entier.



Activité réalisée 2: Production d'une chanson contre les discours de haine et lutte contre les atrocités de masse

Pour ce qui concerne cette activité, nous avons engagé une entreprise spécialisée en multimédia et la musique (DIAVIPRO sarl). Sous notre conduite les artistes ont conçu le texte ainsi que la musique. Voici le texte ci-bas:

CHORUS: PREVENTION, INTERVENTION, CONTRE L'EXTERMINATION DES PEUPLES, PREVENTION, INTERVENTION CONTRE L'EXTERMINATION DES PEUPLES :|

VERS 1: Qu'est-ce qui se passe dans ta tête, Toi qui fais la honte de l'humanité , Tu (ne) jettes que des bombes, Tu (ne) creuses que des tombes ,Tu nous craches sur la tête , Pour toi c'est une fête, Je veux que tous les peuples La main dans la main S'unissent pour faire le monde de demain , Je voudrais bien te voir à mes côtés , Pour qu'ensemble on mène ce combat

CHORUS: PREVENTION, INTERVENTION CONTRE L'EXTERMINATION DES PEUPLES PREVENTION, INTERVENTION, CONTRE L'EXTERMINATION DES PEUPLES :|

VERS 2: Ils sont partout des peuples en voie de disparition, Par-ci, par-là des méchants qui veulent les exterminer, Ils occupent leurs terres, Ils étouffent leurs voix, ils effacent leurs traces, JE VOUDRAIS BIEN TE VOIR A MES CÔTES, POUR ERADQUER LES DISCOURS DE HAINE

VERS 3: On pas besoin de dominants, Pas besoin non plus des dominés , Nous sommes tous des humains, Nous ne sommes des animaux, Tout le monde a le droit à la vie, Le droit à la vie, le droit à la vie . JE VOUDRAIS BIEN TE VOIR A MES CÔTES, POUR ERADQUER LES DISCOURS DE HAINE. Prévention une chanson produite grâce à l'appui de CVPD, Blessed Aid et GAAMAC

CHORUS: PREVENTION, INTERVENTION, CONTRE L'EXTERMINATION DES PEUPLES, PREVENTION, INTERVENTION, CONTRE L'EXTERMINATION DES PEUPLES , JE VOUDRAIS BIEN TE VOIR A MES CÔTES POUR ERADQUER LES DISCOURS DE HAINE , JE VOUDRAIS BIEN TE VOIR A MES CÔTES POUR ERADQUER LES DISCOURS DE HAINE

La chanson a été diffusée sur plusieurs radios de la ville de Goma et en territoire de Masisi et a été introduite sur quelques plates formes comme spotify, Youtube...

Activité réalisée 3: Organisation d'un atelier de sensibilisation avec les leaders communautaires (chefs de groupements, chefs de localités, commandants de la police, les représentants de Barza communautaires territoriaux) à Sake



En date du 20/Mai/2023, en territoire de Masisi dans la cite de Sake, nous avons organise une sensibilisation a destination des leaders communautaires issus des différentes ethnies(Hunde, Hutu, Tutsi, Tembo, Nyanga) , différents services(administration, militaires, police, commerçants...) et différentes catégories.(hommes, femmes, handicapées physiques...).

Prenant la parole, l'orateur du jour Me Sawy BAENI a d'abord explique les objectifs de cette activité a savoir:

- ✓ Renforcer les capacités des participants ci-présents sur les différents outils pertinents et contraignants de lutte contre les discours de haine, tant au niveau international que national.
- ✓ Susciter : Relever en eux la capacité d'analyse de ces différents outils
- ✓ Se décider : Les accompagner à identifier les défis auxquels ils sont confrontés afin de s'engager sur la voie de construction de la paix (leur permettre de les domestiquer dans leur vie courante).

Après la présentation des objectifs il a expliqué :

- Le cadre conceptuel et instruments juridiques contre les discours de haine. Il a défini notamment : le discours de haine, les instruments juridiques contre les discours de haine au niveau national, régional et international
- Les atrocités de masse. Pour se faire mieux comprendre, il a cité les types de crimes d'atrocités de masse à savoir : le génocide, le crime de guerre, le crime contre l'humanité et l'épuration ethnique.

Il a dit « souvent les discours de haine sont à la fois le résultat de l'intolérance et de la haine et peuvent être, dans certains cas dénigrant et source de division. Lorsqu'on dit par exemple : tous les tutsi sont criminels, tous les hutu sont génocidaires, tous les Shi sont voleurs et menteurs, tous les hunde sont Mai-Mai, tous les Nande sont tribalistes..., tous ces discours ne sont pas admis et sont interdits par le droit international et plusieurs Etats dont la RDC ». Il a évoqué l'article 20 du pacte International relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) » toute propagande en faveur de la guerre est interdite par la loi ; mais aussi tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination , à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi ».

Les leaders communautaires issus de différentes ethnies ont recommandé la poursuite des pareilles activités compte tenu du contexte de la province du Nord-Kivu.



Activité réalisée 4: Organisation de séances de sensibilisation dans les écoles du Bord du Lac Kivu et à Sake en territoire de Masisi

Les élèves sont aussi une couche très sensible et souvent utilisés dans des conflits en territoire de Masisi en particulier, en province du Nord-Kivu en général.

Étant jeunes ils peuvent contribuer à freiner les discours de haine et prévenir les atrocités de masse comme ils peuvent être utilisés contrairement.

Nous avons donc mené des sensibilisation en date du 15/Mai/2023 dans les écoles suivantes: Institut Miséricorde divine, Institut Kirotshe et institut BWEREMANA.



Après avoir réalisé cette activité de sensibilisation dans les écoles suscitées et ce, en date du 15 mai 2023, d'autres activités de sensibilisation se sont poursuivies dans d'autres écoles et ont atteint les résultats ci-après :

1. Institut Kirotshe: Effectif: 413 élèves
2. Miséricorde Divine: Effectif: 287 élèves
3. Institut Don Bosco: 191 élèves
4. Ecole primaire Kirotshe: 561 élèves
5. Institut Bwermana: 376 élèves
6. Institut Mululu: 350 élèves

Bien qu'il n'était pas possible de réunir un grand nombre d'élèves dans une salle, mais les messages de lutte contre les discours de haine et la prévention des atrocités de masse avaient atteint tous les élèves et le corps d'enseignants de ces écoles.



Activité réalisée 5: Organisation d'une pièce théâtrale et danse folklorique avec message de lutte contre les discours de haine et prévention des atrocités de masse à Sake en territoire de Masisi

En date du 5 juillet 2023 plusieurs activités culturelles à destination des membres issus de différentes ethnies ont été organisées à Shasha, une localité du territoire de Masisi sur l'axe Goma-Minova-Bukavu. Il s'est agi principalement des chansons et danses folkloriques et quelques saynètes avec des messages appelant à la cohabitation pacifique. Plus de 200 personnes ont été présentes à ces cérémonies.





Photo des membres de l'éthnie Tutsi chantant et dansant dans leur lanque et selon leur culture. Shasha, 5 juillet 2023

Plusieurs ethnies vivant dans le territoire de Masisi avaient part à cette activité. Quatre parmi elles avaient chanté et dansé et chacune d'elles l'avait fait selon sa culture. Il s'agit notamment des Hunde, Hutu, Tembo et Tutsi.

Coordination et gestion efficace du projet

Organisation des réunions

Dans le cadre de la coordination et la gestion efficaces de ce projet, 10 réunions ont été organisées au bureau de la Coalition des Volontaires pour la Paix et le Développement, CVPD. Il s'agissait des réunions de préparation et des réunions de suivi évaluation après exécution des activités.

Les réunions de préparation tablaient sur: la préparation des outils de travail, identification des bénéficiaires, la discussion sur les stratégies d'intervention et la réflexion sur des alliés à impliquer pour la réussite des actions et l'analyse du contexte. Dans l'analyse du contexte, il s'agissait de voir qui sont les forces de soutien (celles qui peuvent nous soutenir), qui sont les forces d'opposition (celles qui sont contre) et qui sont les forces à intention inconnue par rapport à nos actions pour les amener à s'y impliquer.

Quant aux réunions de suivi évaluation, nous procédions par l'analyse SEPO (ou SWOT analysis) qui consistait à énumérer les Succès (forces), les échecs (faiblesses), les potentialités ainsi que les obstacles. Après cette analyse, nous nous faisons des recommandations pour l'organisation des activités suivantes:

Contacts avec les bénéficiaires

Les bénéficiaires étant déjà identifiés dans les différentes réunions préparatoires, des appels téléphoniques et des contacts physiques étaient organisés pour les informer des activités à organiser, recevoir leurs points de vue et peaufiner les stratégies d'intervention. Ceci a été important dans la mobilisation, l'implication et l'appropriation des actions.

Suivi des clubs

Pour mieux suivre l'évolution de différents clubs, nous avons mis en place un groupe WhatsApp où nous échangeons des idées pour la bonne poursuite des actions de lutte contre les discours de haine et la prévention des atrocités de masse. Des contacts physiques ont aussi été organisés quelques fois.

Recommandations des participants

Aux autorités

- De mettre tout en œuvre pour mettre fin aux discours de haine en province du Nord-Kivu et en RDC en général;
- D'appliquer la loi organique visant à mettre fin à la désinformation, à l'intoxication et aux discours de haine partout et même au niveau des réseaux sociaux.

A la population

- D'être vigilante pour ne pas tomber dans les pièges de ceux qui font circuler des fausses informations, des discours de haine à travers les réseaux et médias sociaux, les tracts et par diverses méthodes.

A la CVPD, GAAMAC et Blessed Aid

- De continuer à organiser des actions de lutte contre les discours de haine et de prévention des atrocités de masse;
- En ce temps des élections, de programmer des activités de résolution pacifique des conflits électoraux: ceci implique la formation des médiateurs de Paix, la vulgarisation de la loi électorale.

Conclusion

Même si le contexte actuel reste inquiétant par le fait que les rebelles du M23 et leurs alliés garderaient leurs positions contrairement aux décisions des rencontres de NAIROBI et de la feuille de route de LUANDA, nous avons pu mener les activités à Goma comme dans le Masisi. La chanson est sortie en retard à cause des imprévus techniques. Nous avons organisé contrairement au calendrier des activités qui étaient prévues pour Juin en Mai compte tenu du contexte. Il s'agit de la sensibilisation dans les écoles. Au fait les écoles voulaient entrer dans la période des examens de fin d'année scolaire et il fallait absolument que nous en tenions compte.

Et la dernière activité a été réalisée dès le début du mois de juillet. Il s'agit de l'organisation d'une pièce théâtrale et danse folklorique avec message de lutte contre les discours de haine et prévention des atrocités de masse à Shasha en territoire de Masisi.

Bref, nous n'avons pas connu de problèmes majeurs dans l'exécution des activités sauf l'incertitude sécuritaire qui règne dans la zone.

Pour la CVPD asbl

Arnold DJUMA

Pour Blessed Aid

Josselin Bandu Mikindo